

# Commune d'Anoux



## PLAN LOCAL D'URBANISME



### ANNEXES SANITAIRES

# F

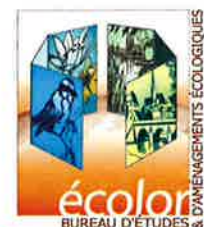
Approuvé par DCM du 22 mars 2012

Le Maire : M. BERG André



document conforme à celui annexé  
à la délibération du conseil  
municipal du 22/03/2012 portant  
approbation de la révision du PLU.

Affaire suivie par :  
Nathalie GOUGELIN



7 place Albert Schweitzer - 57930 Fénétrange  
Tél. 03 87 03 00 80 - Fax 03 87 03 00 96  
e-mail : ecolor.be@wanadoo.fr

## Les réseaux existants

**La présente notice, rédigée en application de l'article R 123-14-3° du Code de l'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle des réseaux d'eau, d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation.**

### - L'alimentation en eau potable

Depuis 1997, l'eau d'exhaures du puits de la mine de Mancieulles, qui constituait la ressource du Syndicat, a été déclarée non conforme aux normes de potabilité, en raison de l'ennoyage des anciennes mines qui a généré une minéralisation excessive des eaux.

L'approvisionnement en eau potable est donc aujourd'hui assuré depuis la vallée de la Crusnes (40 km) par le Syndicat de Fensch Moselle.

L'adduction et la distribution de l'eau étaient assurées jusque fin 2002 par le Syndicat des Eaux de Lantéfontaine (Anoux, Lantéfontaine, Lubey, Les Baroches, Mance).

La compétence « production eau potable » a été transférée à la Communauté de Communes du Pays de Briey au 1<sup>er</sup> Janvier 2003 et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la société VEOLIA à Briey a été mandatée par le Syndicat pour s'occuper de la distribution.

L'eau est distribuée gravitairement sur l'ensemble du territoire communal depuis le château d'eau d'Anoux sur la RD643.

Aucun périmètre de captage n'est présent sur le territoire communal.

### - L'assainissement

Actuellement, l'assainissement public est assuré par un **réseau de collecte unitaire**, évacué vers le ruisseau de Sêchevaux. Le réseau collecte une grande quantité d'eaux claires (environ 800%).

Anoux est rattaché au Syndicat d'assainissement du Contrat de Rivière Woigot (CRW), depuis avril 2008. Il gère la collecte et le traitement des effluents pour l'ensemble des communes d'Avril, Bettainviller, Briey, Lubey, Mairy-Mainville, Mance, Mancieulles, Trieux et Tucquenieux.

Le **zonage d'assainissement** a été réalisé et **soumis à enquête publique fin 2006**. Le village est majoritairement en **assainissement collectif**, excepté la zone d'ouverture à l'urbanisation, les constructions route de Mancieulles et la ferme isolée de Saint Saumon.

Le syndicat du Contrat de Rivière Woigot est chargé de l'étude concernant l'unité de traitement, deux cas ont été étudiés : en partenariat avec Mancieulles ou une station uniquement communale avec rejet dans le Sêchevaux.

Cette dernière solution a été retenue. La commune est propriétaire du terrain susceptible d'accueillir la future unité de traitement communale et un emplacement réservé sera positionné pour s'assurer d'avoir une surface suffisante.

### **- Le ramassage des ordures ménagères**

Le ramassage des ordures ménagères a lieu une fois par semaine (tous les lundis matins) et le ramassage du tri sélectif plastique, boîtes de conserves et papier, une fois tous les quinze jours (le mardi).

Le tri sélectif du verre est assuré par l'apport volontaire en containers (présents sur la commune).

Deux déchetteries sont accessibles aux habitants : à Trieux et à Homécourt.